

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 4 février 2021

**La Ville de Strasbourg propose au gouvernement
un scénario de réouverture des lieux culturels
pour des publics ciblés**

Le bilan de la première année de crise sanitaire que nous avons traversée est désastreux. Si la santé des habitant.e.s reste aujourd'hui la priorité, la santé mentale et psychologique de chacune et chacun en fait pleinement partie. Consciente des difficultés des artistes pour qui la perte de sens est immense, ainsi que de l'isolement de certains publics, la Ville de Strasbourg souhaite **expérimenter l'ouverture d'activités culturelles afin de retisser ce lien si essentiel entre les artistes et les habitant.e.s**. Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, avait exprimé cette volonté à Jean Castex, premier ministre, le 23 janvier dernier lors de sa réception à Strasbourg.

En concertation avec un grand nombre d'acteurs culturels du territoire, la Ville de Strasbourg a ainsi élaboré un scénario de réouverture des lieux de culture pour **trois publics prioritaires** : les enfants (maternelle, primaire et secondaire), les étudiants et les personnes en situation d'isolement familial, financier et/ou psychologique. Ce scénario a été soumis ce mardi 2 février au premier ministre avec les dispositions suivantes :

Pour l'ensemble des structures culturelles :

- Gel hydro-alcoolique à l'entrée de chaque lieu
- Sens de circulation dans le bâtiment
- Aération et désinfection des locaux entre chaque séance/représentation/visite
- Nettoyage des surfaces contacts (notamment les portes, les rambardes et les espaces sanitaires) avant et après le passage des groupes
- Port du masque obligatoire dans tous les espaces
- Réservation et inscription en ligne, contrôle électronique des billets
- Entrée et sortie temporisées
- Espacements entre les spectateurs/visiteurs
- Parcours aménagés, suppression des espaces exigües
- Placement organisé et imposé par le personnel

Pour les musées et les espaces d'exposition (8 à 10 m² par personne) :

- Pour les enfants et étudiants : 1 groupe scolaire par demi-journée
- Pour les publics fragiles : 10 personnes maximum
- Pas de distribution de matériel ou de documents, pas d'activités ateliers avec manipulations

Pour les salles de cinémas et salles de spectacle (50% de la jauge maximale) :

- Pour les enfants et étudiants : séances pour les classes issues d'un même établissement
- Pour les publics fragiles : 10 personnes maximum

Pour les ateliers d'éducation artistiques pour les scolaires :

- Atelier en demi-groupe ou classe entière suivant la surface d'accueil dont dispose chaque structure
- 20 personnes maximum pour les ateliers de pratique et d'éducation artistique et culturelle en privilégiant des groupes d'une même structure médico-sociale
- Accueil d'enfants en individuel sur le modèle des lieux d'enseignements (conservatoire, centre chorégraphique) pour les temps de pratique artistique

La Ville de Strasbourg se tient prête à accompagner chacun des acteurs qui participera à cette reprise de l'activité culturelle, à partager, ainsi qu'à ouvrir la réflexion avec d'autres municipalités.